

CONVENTION SUR LE COMMERCE INTERNATIONAL DES ESPECES
DE FAUNE ET DE FLORE SAUVAGES MENACEES D'EXTINCTION

Treizième session de la Conférence des Parties
Bangkok (Thaïlande), 2 – 14 octobre 2004

Première séance : 4 octobre 2004: 9 h 15 – 12 h 5

Président: M. Brasher (Royaume-Uni)

Secrétariat: W. Wijnstekers
J. Barzdo
A. Burke
M. Jankowska

PNUE: M. Collins
S. Kurdjukov

Rapporteurs: H. Corrigan
T. Inskipp
M. Jenkins
R. Mackenzie

Le Secrétariat annonce que le Comité II examinera une question supplémentaire, le nouveau point 65 de l'ordre du jour sur la révision de la résolution Conf. 12.7, Conservation et commerce des esturgeons et des polyodons.

Questions stratégiques et administratives

8. Financement et budget du Secrétariat et des sessions de la Conférence des Parties

8.1 Rapport financier pour 2002 et 2003

Le Secrétariat présente le document CoP13 Doc. 8.1 (Rev. 1) et attire l'attention des participants sur le pourcentage élevé du budget dépensé en 2002 et 2003. Il note que les arriérés des contributions des Parties ont diminué de près de 200.000 USD, passant à environ 645.000 USD. Répondant à la demande du Comité permanent, le Secrétariat a accentué son action en vue de réduire les arriérés en se rendant auprès des missions permanentes à Genève. Après avoir reçu quelques éclaircissements sur les chiffres communiqués dans les annexes, le Comité prend note du document.

8.2 Estimations des dépenses pour 2004 et 2005

Le Secrétariat présente le document CoP13 Doc. 8.2 (Rev. 1). La délégation des Etats-Unis d'Amérique fait observer que les montants ajoutés au budget pour 2004 et 2005, approuvés par le Comité permanent et tirés du fonds d'affectation CITES, ramèneraient le solde à un niveau très proche de la réserve de liquidités de fonctionnement. Cela signifie qu'à l'avenir, il y aura très peu de flexibilité possible. Les délégations de l'Australie et du Mexique se font l'écho de ces observations. La délégation de la France, appuyée par celle de Sainte-Lucie, demande des explications sur la coupe qui semble être faite dans le budget de la traduction des documents. Le Secrétaire général explique qu'il n'a pas été nécessaire d'utiliser la totalité du budget pour la traduction des documents destinés aux Comités CITES en 2004, ce qui est reflété dans les estimations des dépenses de 2005. Après quelques éclaircissements et une correction à l'annexe 2 de la version française, le Comité prend note du document.

8.3 Budget de 2006-2008

Le Secrétariat présente le document CoP13 Doc. 8.3 (Rev. 1). Le Secrétaire général souligne que l'augmentation de 10,3% proposée pour 2006-2008 représente simplement le budget requis pour maintenir les activités et l'appui à la Convention à leur niveau actuel.

Les délégations de l'Argentine et du Mexique contestent l'utilisation du barème des quotes-parts de l'ONU comme base de calcul des contributions au fonds d'affectation spéciale. Le Secrétaire général rappelle aux participants qu'avec la résolution Conf. 12.1, les Parties ont décidé de n'utiliser aucune autre base de calcul des contributions sans le consentement de toutes les Parties présentes et votantes à une session de la Conférence des Parties. La délégation du Mexique, appuyée par celles de l'Argentine, de l'Australie, de la Chine, des Etats-Unis, des Pays-Bas au nom des Etats Membres de la Communauté européenne, de la République-Unie de Tanzanie et de la Suisse, demande l'établissement d'un groupe de travail. La délégation de l'Equateur y est opposée, arguant que les délégations aux effectifs plus réduits ont des difficultés à être représentées dans les groupes de travail. Elle estime que toutes les discussions de fond sur les questions financières devraient avoir lieu au Comité.

Le Président indique qu'un groupe de travail devrait être établi pour examiner le budget mais qu'il ne se réunira pas en même temps que les Comités, de sorte que les délégations intéressées pourront y participer. Il prend note des délégations souhaitant participer au groupe de travail. La délégation de l'Equateur, appuyée par celle de l'Argentine, demande que le groupe de travail soit ouvert et que l'interprétation simultanée soit assurée. Le Secrétaire général signale que le budget ne permet pas de couvrir l'interprétation pour les groupes de travail.

8.4 Financement externe

Le Secrétariat présente le document CoP13 Doc. 8.4. Le Secrétaire général attire l'attention des participants sur le décalage potentiel entre les décisions qui seront adoptées par la Conférence des Parties, les attentes créées par ces décisions et les ressources qui seront mises à disposition pour y répondre pleinement. Il souligne la nécessité urgente de fonds de soudure pour le Programme de suivi de l'abattage illicite d'éléphants et du Système d'information sur le commerce des éléphants, en attendant la prochaine contribution que la Commission européenne versera en 2005. En outre, il prie instamment les donateurs d'appuyer le projet des délégués parrainés afin de permettre la participation d'au moins deux délégués de pays en développement et de pays à économie en transition. La délégation des Bahamas, appuyée par celles du Chili, de Maurice et de Sainte-Lucie, se font l'écho de cette intervention et soulignent les difficultés rencontrées par les délégations composées d'une seule personne; elles font valoir que certaines Parties ayant deux délégués parrainés sont en fait représentées par des délégations plus nombreuses. Le Secrétaire général fait observer que dans le passé, il a proposé au Comité permanent que les Parties représentées par plus de deux délégués aux sessions précédentes soient éventuellement exclues du parrainage. Cependant, cette proposition n'a pas été approuvée. En réponse à un commentaire de la délégation de Maurice, le Secrétaire général répond que la demande de parrainage de Maurice a été soumise après la date butoir et qu'il n'y avait alors plus de fonds disponibles.

La délégation des Etats-Unis remercie le Secrétariat pour sa recherche de fonds externes et suggère d'étudier des moyens d'utiliser ces fonds à l'appui des activités essentielles de la Convention. Elle évoque également la possibilité que le Secrétariat demande le remboursement des coûts de voyage et de salaires résultant d'activités particulières telles que les ateliers organisés par des Parties ou des institutions. La délégation de l'Ouganda se déclare préoccupée par les implications possibles de cette méthode pour les pays en développement. La délégation de la Côte d'Ivoire attire l'attention des participants sur les effets positifs des activités du Secrétariat, notamment dans le renforcement des capacités. Le Secrétaire général fait observer qu'il pourrait être difficile de planifier et de réaliser les activités essentielles si elles dépendent entièrement du versement en temps voulu des fonds externes. Il souligne aussi la nécessité d'inclure dans le budget les dépenses de personnel liées à la préparation des ateliers, y compris de la documentation.

La délégation de l'Argentine se déclare préoccupée par la diminution apparente du nombre de donateurs ayant fourni des fonds externes en 2003. Le Secrétaire général reconnaît que certains donateurs n'ont pas fourni de fonds externes en 2003 mais il fait observer que le niveau général de ce financement reçu en 2003 a été supérieur à celui de 2002. Les délégations de la Chine et du Japon mentionnent la contribution importante faite par leur pays en 2004. L'observateur d'IWMC-World

Conservation Trust signale que sa contribution financière de 2002 peut paraître modeste mais qu'elle est significative par rapport à son budget total. Le Comité prend note du document.

La séance est levée à 12 h 5.